

Projet pédagogique

EXTRASCOLAIRE



Marie de Fay Aux Loges
48 Rue Abbé Georges Thomas,
45450 Fay-aux-Loges
02 38 59 57 11

Directeur : GAULLIER Jacques
Adjointe : Rouet Emilie

Maison des loges
12 rue de la Moinerie
02 38 59 24 36
0675875769
maisondesloges@hotmail.com

SOMMAIRE

I – Présentation de la structure et de ses moyens

- A- Les Locaux
- B- Les conditions humaines

II – L’organisation du séjour

- A- Les objectifs éducatifs de la commune
- B- Les objectifs pédagogiques et opérationnels
- C- Rôle de l’équipe d’animation
- D- Une journée type
- E- Les différents temps de la journée
- F- La sécurité

III- L’évaluation

- A- Auprès des enfants
- B- Auprès des familles
- C- Auprès de l’équipe d’animation

Annexe : (Remplir la période concernée)

- A- L’équipe d’encadrement
- B- Règlement intérieur de la période concernée
- C- Thèmes et activités proposés
- D- Outil d’évaluation Animateur
- E- Bilan financier

I – Présentation de la structure et de ses moyens

A- Les Locaux :

La maison des Loges est située au 12 rue de la Moinerie à Fay-aux-Loges

Elle se situe en centre-ville :

- Environ 200 m² au rez-de-chaussée avec deux salles dédiées aux maternels et une salle pour les élémentaires (aménagement laissant libre cours aux activités spontanées.)
- Un étage avec 1 salle pour activités diverses et une grande salle pour jeux d'intérieur et moments conviviaux (Exclusivement réservé aux élémentaires)
- Un pré fabriqué équipé de matériel informatique et de mobilier pour les activités des enfants les plus grands de la structure
- Un terrain clôturé contenant un grand espace vert, un bac à sable et une partie réservée pour le jardinage
- Des régies intérieures et extérieures, où est rangé le matériel pédagogique.

En complément de la Maison des Loges, nous disposons :

- D'un accès au gymnase si besoin
- D'une salle d'activité prêtée par la paroisse de Fay Aux Loges (sur demande)
- D'un « terrain d'aventure » clôturé le long du canal pour grands jeux

B- Les conditions humaines

Les enfants :

Pour les ALSH vacances, le taux d'encadrement est d'un animateur pour 8 enfants maternels et un animateur pour 12 enfants élémentaires.

Les enfants sont répartis :

- Groupe maternel : 3-5 ans
- 2 groupes élémentaires : 6-11 ans

Pendant certain temps déterminés, nous fonctionnons en mélangeant les groupes d'âge.

L'équipe d'encadrement

L'équipe est constituée d'un directeur et / ou son adjointe.

3 animateurs permanents composent l'équipe d'animation.

1 animateur est proposé par le club de football avec qui la commune a signé une convention.

Le reste de l'équipe est constitué d'animateurs vacataires en fonction de l'effectif présent.

II – L'organisation du séjour

A- Les objectifs éducatifs de la commune

L'accueil de Loisirs s'inscrit dans une démarche où l'enfant est considéré comme un adulte en devenir. Pour ce faire, il doit être acteur de ses loisirs et se construire au sein de sa structure de loisirs, en complémentarité du cadre familial et de l'école.

- *Favoriser l'accès des enfants à des loisirs éducatifs variés et de qualité.*

La structure encourage la découverte de pratique de différentes activités (manuelles, artistiques, d'expression, sportives, scientifiques...) sous forme de projets d'animation à construire avec les enfants dans un cadre défini (connaissance du monde, solidarité, environnement, gaspillage, handicap...)

- *Permettre aux enfants d'acquérir des repères de la vie sociale, l'autonomie et la créativité.*

Nous soutenons et accompagnons les enfants à se construire une citoyenneté active avec le « faire ensemble », avec la possibilité de mener un projet où chacun peut trouver sa place et s'exprimer.

Également avec toutes les actions de la vie quotidienne, les concertations et échanges en groupe, les choix individuels et collectifs amèneront l'enfant à développer son autonomie.

- *Permettre aux enfants de participer activement à la vie de leur territoire, soutenir la citoyenneté.*

Au sein de la structure nous responsabilisons les enfants dans leur vie quotidienne. A travers le gaspillage (alimentaire, eau, feuilles de papier...), le tri des déchets, le compostage... Le but étant de mettre en place des actions au sein de la structure pour commencer, puis à une échelle plus importante si le projet prend de l'ampleur (la commune et de ses habitants)

- *Soutenir la relation parents-enfants*

Nous souhaitons associer les familles le plus largement possible à la vie de leur enfant, par la mise en place d'action avec les familles (goûter, repas, spectacle...) et par des temps d'animation avec les familles afin de tisser des liens entre les parents et l'équipe d'animation.

B- Les objectifs pédagogiques et opérationnels

- Proposer des activités dans divers domaines (art plastique, culturel, sportif, naturel...)
 - L'enfant se découvre de nouveaux intérêts
 - L'enfant puisse accéder à tous type d'activité
 - L'enfant s'épanouisse dans le domaine de son choix

- Favoriser l'autonomie de chaque enfant au sein de la collectivité
 - L'enfant soit capable de donner son avis et son ressenti (Activité, moments de la vie quotidienne, l'entente avec les autres)
 - L'enfant élabore un projet commun accompagné d'un animateur
 - L'enfant se sente investi dans la vie de « la maison des loges » (Prendre conscience du respect du matériel, de la vie de groupe et des autres)

- Associer l'enfant et sa famille à l'accueil de loisirs
 - L'enfant puisse expliquer ce qu'il a fait à ses parents
 - Réaliser des temps conviviaux avec les parents (goûter, fin de période...)

C- L'équipe d'animation :

Le directeur ou la directrice adjointe :

- Il assure la sécurité physique, morale et affective de toutes les personnes présentes sur le séjour. Il est vigilant à la mise en œuvre du projet pédagogique. Il est responsable du bon déroulement de l'accueil.

- Il permet aux animateurs de travailler dans de bonnes conditions en assurant des moyens matériels et financiers nécessaires à leur fonction.

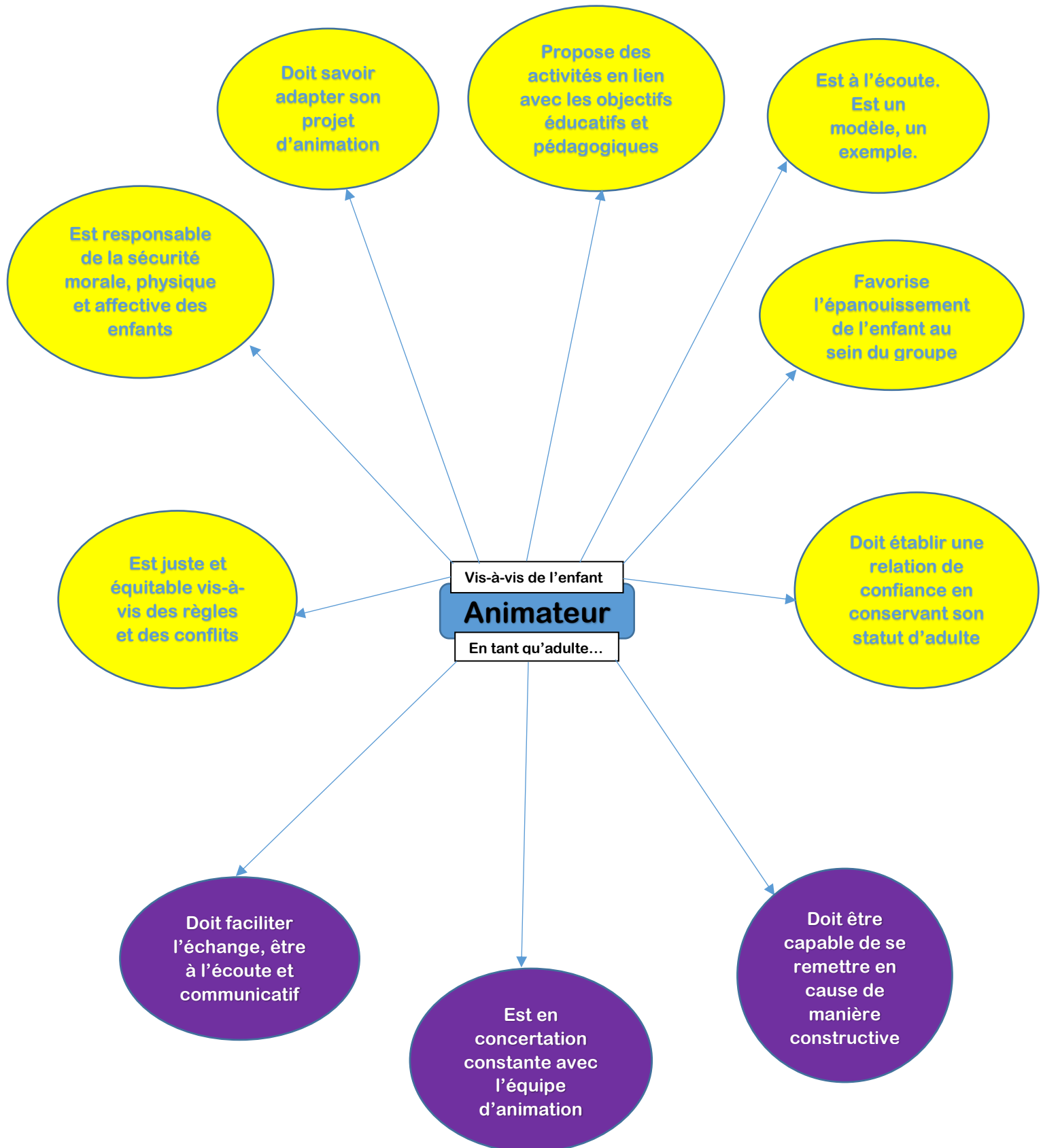
- Il veille à la cohésion d'équipe, au dynamisme et il reste à l'écoute de l'équipe

- Il s'occupe du suivi de la structure en lien avec les différents services communaux (restaurant scolaire, service administratif, service technique...)

- Il fait le lien avec les familles sur le déroulement des accueils et les diverses suggestions ou interrogations des familles.

- Il accompagne les stagiaires dans leur stage pratique

Les animateurs :



D- Une journée type :

Horaire	Temps de la journée
7h30 – 9h30	Temps d'accueil du matin
9h30 – 11h15	Activité du matin
11h15 -11h45	Temps libre / temps calme
11h45	Départ des maternelles pour le restaurant scolaire
12h	Départ élémentaire pour le restaurant scolaire
12h/ 12h15 - 13h15	Temps du repas
13h15- 13h30	Retour au centre
13h30 –15h00	Temps de sieste pour les maternelles
13h30 – 14h30	Temps calme
14h30 – 16h30	Temps d'activité
16h30 – 17h00	Temps de goûter
17h00 – 18h30	Temps d'accueil du soir

E- Les différents temps de la journée :

1) Accueil du matin :

Les enfants arrivent entre 7h30 et 9h30. Les familles entrent par la porte d'entrée où se situe le bureau de la direction. Les familles se font noter sur le listing par la personne référente.

Une fois inscrits, les enfants ont le choix de se rendre dans différents lieux où sont proposés divers contenus.

Pour les maternelles, à partir de 7h30 :

- Salle d'activité maternelle :
 - ✚ Coin poupée, dinette
 - ✚ Dessins, jeux de société
- Bibliothèque maternelle
 - ✚ Coin lecture

Pour les élémentaires, à partir de 7h30

- Salle élémentaire du bas :
 - ✚ Jeux de société
 - ✚ Dessins
 - ✚ Coin Jouets (voiture, légo...)

A partir de 8 h :

- Salle polyvalente :
 - ✚ Jeux de construction
 - ✚ Baby-foot, billard
- Bibliothèque élémentaire
 - ✚ Coin lecture

L'étage est exclusivement réservé aux élémentaires. Pas de petits (- de 6 ans) à l'étage.

Décision validée en commission JASAS.

À partir de 9h30 : Rassemblement des enfants dans leurs salles d'activité respective.

2) Accueil du soir :

Départ échelonné des enfants, moments d'échange avec les parents.

Tous les soirs de 17h à 18h30, un animateur est positionné dans le bureau, à l'entrée pour accueillir et diriger les parents dans le centre. L'animateur inscrit les enfants qui repartent avec leurs parents.

3) Temps d'activité :

Une activité est un temps de loisirs pour les enfants, ils n'ont aucune obligation de réussite ou de viser la perfection. Une activité réussie se mesure par la satisfaction engendrée lors du déroulement de l'activité.

Le matin :

En lien avec le projet pédagogique, les activités du matin peuvent correspondre soit à la thématique choisie par les animateurs, soit aux différentes envies des enfants qui doivent pouvoir être porteur d'un projet.

L'après-midi :

Les activités d'après-repas pourront être la continuité de la matinée, ou alors l'occasion de faire des jeux en décloisonnant les classes d'âges...

Les plannings d'animation sont à disposition des familles au sein même de la maison de loges. Ils sont aussi consultables sur le site de la mairie.

Les plannings d'animation diffusés sont des prévisionnels, en effet les animateurs peuvent modifier ces plannings en cas d'intempérie ou en fonction de l'état de fatigue ou des souhaits du groupe.

4) Les Temps calmes et temps libres :

Temps calmes :

Un temps calme pour permettre aux plus jeunes de réaliser une sieste. Quant aux élémentaires, il leur est proposé des activités calmes pour faciliter la digestion. Les temps calmes ne sont pas composés d'activité sportive ou bruyante. Ces temps sont encadrés ou libres. Ils sont de manière

générale proposés aux enfants après le repas, ou de manière exceptionnelle pour avoir un retour au calme.

Concernant les jeunes maternelles, sur demande de parents ou après observation de l'enfant, les animateurs proposent un temps de sieste pour les plus jeunes. Elle se déroule dans le dortoir de l'école maternelle de la commune.

Temps libres :

Un temps où les enfants peuvent se défouler, jouer seuls ou entre enfants sans la présence d'un animateur. Les enfants ont alors à leurs dispositions un panel d'outil pédagogique à disposition en libre-service. Ils sont libres de choisir leurs activités. Ce temps est proposé après l'animation de matin et sur les temps d'accueil du soir et du matin. Ce temps répond aux besoins des enfants de se défouler et de jouer librement.

Le temps calme et le temps libre sont des temps non négligeables dans la construction physiologie des enfants. Même si les enfants sont en autonomie, sans la présence d'adulte, les animateurs sont présents, ils observent et surveille le groupe, ils sont disponibles en cas de nécessité.

5) Le temps du repas :

Le déjeuner :

Les repas ont lieu dans le restaurant scolaire de l'école Élémentaire de la commune de Fay Aux Loges. Sur la période des vacances de la Toussaint, les enfants mangent sur deux services :

- Les maternelles dans une salle du restaurant scolaire
- Les élémentaires dans la salle du réfectoire

Les animateurs mangent à table avec les enfants. Le temps du repas est un moment d'échange et de partage entre animateur-enfant et enfants-enfants.

La commune fait appel au prestataire API pour fournir les repas.

Le goûter

Par groupe d'âge ou non, c'est un moment d'échange et convivial entre enfants/enfant et animateur/enfant. Les gouters sont équilibrés. Selon les jours ils sont composés d'un gâteau ou d'un fruit d'un sirop, d'un verre d'eau ou de lait.

Les gouters sont achetés au carrefour contact de Fay aux Loges

F- Sécurité :

Selon l'article 3 du décret n°2002-885 du 3 mai 2002, il doit figurer dans ce projet les moyens mis en œuvre par l'encadrement pour assurer la sécurité des mineurs. La liste n'est pas exhaustive, et elle n'empêche pas le bon sens de chacun :

- animateur présent à l'accueil
- surveillance par les directeurs
- vérification des personnes étrangères par les membres de l'équipe
- voitures garées sur le parking et non devant le centre

Conformément à la loi, il est interdit de consommer et d'apporter de l'alcool et/ou toute substance illicite au sein de l'accueil de loisirs.

III- L'évaluation :

L'évaluation du projet a pour objectif de mettre en lumière les éléments à renouveler ou à adapter. Pour être la plus complète possible, l'évaluation est réalisée auprès des enfants, des familles et du personnel encadrant. Pour ce faire, elle a lieu sous différentes formes :

A) Auprès des Enfants :

Chaque jour, les animateurs organisent une évaluation quantitative et qualitative auprès de leurs groupes d'enfant. Ce temps est déterminé par les animateurs, il peut avoir lieu au moment des repas, après le goûter ou sur le temps d'accueil. L'outil utilisé pour évaluer est adapté au public. Cela peut se faire de manière orale (sous forme de conseil d'enfants) ou par écrit (boîte à idée, panneau avec des smileys...)

B) Auprès des familles :

Un retour oral entre animateur et parents sur les activités proposées, la satisfaction de l'enfant...

C) Auprès de l'équipe d'animation :

À la fin du séjour, il est réalisé un bilan du séjour : organisation / activités proposées / les moyens ...

La somme de ses évaluations permet d'aboutir à l'évaluation du projet pédagogique.